

MAIRIE
DE
**St-Léger-sur-
Roanne**

LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU l'arrêté de voirie portant permission de voirie délivré par le Département de la Loire le 11 juillet 2024.

VU la demande de l'entreprise ROANNAISE DE L'EAU, représentée par Monsieur Rémy CLEMENTE en date du 19 septembre 2024, pour des travaux (Réparation d'une fuite sur un poteau d'incendie)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux Allée des Acacias.

Objet :

**RÉGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA
CIRCULATION :**

Empiètement sur chaussée

**Allée des Acacias
(CRn°5)**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Durant la période de l'exécution des travaux (**du 1^{er} au 30 octobre 2024**) sur le chemin rural n°5, Allée des Acacias, la circulation sera réglementée dans les sens de Points de Repères décroissants avec une restriction de chaussée (Empiètement sur chaussée / Largeur de la voie maintenue 3 m).

L'intervention se fera sur une journée sur la période déterminée.

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison et Madame le Maire de Saint-Léger-Sur-Roanne sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 19 septembre 2024

Le Maire,

Marie-Christine BRAVO

